



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Réduction du poids des cartables scolaires

Question écrite n° 12165

Texte de la question

M. Michel Herbillon appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale au sujet de la problématique persistante du poids excessif des cartables des élèves. En septembre 2023, un précédent ministre de l'éducation nationale avait affirmé sa volonté de « diviser par deux » le poids des cartables en un an, qualifiant ce dossier de chantier prioritaire pour la santé des élèves. Ce constat s'appuie sur des données alarmantes indiquant que les sacs des élèves français pèsent en moyenne entre sept et onze kilos, alors qu'ils ne devraient pas excéder 15 % du poids de l'enfant. Un tel excès de charge engendre des maux de dos préjudiciables à l'apprentissage et à la santé à long terme des plus jeunes. Pour remédier à cette situation, plusieurs pistes d'action avaient été avancées, notamment l'ajustement des fournitures, le développement du numérique et la multiplication des casiers dans les établissements. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures concrètes mises en œuvre par le ministère depuis ces annonces pour atteindre cet objectif et souhaite également connaître les dispositions prises par le Gouvernement pour accompagner les établissements et les collectivités territoriales dans le financement et l'installation d'équipements adaptés.

Données clés

Auteur : [M. Michel Herbillon](#)

Circonscription : Val-de-Marne (8^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12165

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 janvier 2026](#), page 89